

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 PP 77 Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer un marché de ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 23 octobre 2013, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution du marché relatif au ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la ville de Paris lors de sa séance du 29 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération ainsi que les pièces administratives [Règlement de la Consultation (RC.) et son annexe, Cahier des Clauses Particulières (CCP.) et Acte d'Engagement (A.E.)], relatives au marché passé en application des articles 30 et 40 du code des marchés publics concernant le ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts.

Article 2 : M. le Préfet de police est autorisé à signer le marché avec la société Hygiène Action, attribué par la Commission d'appel d'offres de la ville de Paris lors de sa séance du 29 octobre 2013 concernant le ramassage, dépôt et accueil à la fourrière des animaux vivants (errants et/ou dangereux) ou morts.

Article 3 : Le marché est conclu pour un prix global et forfaitaire annuel de 249.590 euros HT soit 298.509,64 euros TTC.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget du budget spécial de la Préfecture de police, exercice 2013 et suivants, chapitre 920, article 920-27, compte nature 611.